



## Collecte des déchets

**Un problème relatif aux déchets ?**  
Service environnement - 064/52.17.26

Quelle qu'en soit la raison les déchets non enlevés le jour de la collecte doivent être rentrés pour 20h au plus tard. En cas d'éparpillement des déchets sur la voie publique, le ramassage de ceux-ci sera effectué par le riverain concerné. Les récipients doivent être présentés sur la voie publique, face à l'immeuble d'où ils proviennent. En aucun cas ceux-ci ne peuvent être exposés devant une propriété voisine.

Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débuteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h00.

**PMC et Papiers-cartons :** La prochaine collecte des PMC et cartons aura lieu le **lundi 22 octobre**.

Les collectes en porte-à-porte des déchets PMC, papiers-cartons débuteront à 5h30. Nous vous invitons à sortir vos déchets la veille du jour de collecte prévu au calendrier à partir de 18h.

### Déchets ménagers

Les collectes auront lieu :

- les jeudis à Familleureux, Seneffe et Petit-Roelx.
- les vendredis à Arquennes et Feluy.



## Les arrêts et stationnements

(Articles 3, 5, 13, 21 et 23 du Règlement relatif aux infractions en matière d'arrêt et stationnement)

L'autorité communale est en mesure d'appliquer une sanction administrative pour certaines infractions liées à l'arrêt et au stationnement commises par des personnes peu soucieuses de la sécurité des autres.

- Il est notamment interdit de stationner son véhicule dans les zones piétonnes ainsi qu' à tout autre endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers. Celui-ci ne peut être arrêté ou stationné par exemple sur les passages pour piétons, sur les pistes cyclables, à proximité du sommet d'une côte ou dans un virage lorsque la visibilité est insuffisante.
- **Certaines personnes préfèrent sauver leur rétroviseur d'un accrochage que de tout simplement protéger la vie des piétons...**

Nous vous rappelons que sauf réglementation locale, votre véhicule ne peut être en état d'arrêt ou de stationnement sur les trottoirs. Si celui-ci est arrêté ou stationné sur un accotement utilisé par les piétons, son conducteur doit veiller à ce qu'un passage suffisant soit laissé aux usagers les plus faibles afin que leur sécurité ne soit pas mise en péril.

- **Respectons les personnes souffrant d'un handicap...** 

Il est défendu de stationner son véhicule sur un emplacement réservé aux personnes handicapées sans que la carte appropriée ne soit déposée sur la face interne du pare-brise.

- **Les zones bleues** 

A Seneffe, les zones bleues ont pour but d'instaurer une rotation des véhicules et permettre un meilleur accès aux différents commerces du centre. La durée de stationnement est limitée à deux heures les jours ouvrables et le samedi. Une fois le délai dépassé, le véhicule doit quitter l'emplacement qu'il occupait jusqu'ici.

Trois espaces sont régis par ces zones bleues :

- La rue Général Leman (parking situé près de l'Administration Communale) ;
- L'avenue Reine Astrid (parking situé à proximité des feux tricolores) ;
- La rue Lintermans (entre la place Penne d'Agonais et la rue Général Leman).



## Action de chasse en battue

**Les dates de battues au bois d'Arpes sont les 12, 26 octobre, 09, 23 novembre ainsi que les 07 et 21 décembre.**

Conformément à l'article 15 du Code forestier, la circulation dans les bois et forêts est interdite aux jours et aux endroits où l'action de chasse en battue présente un danger pour la sécurité des personnes. Des panneaux d'interdiction et d'information sont placés aux issues des chemins et sentiers publics traversant les zones concernées. Les affiches doivent être placées, par le responsable de la chasse, deux jours avant la fermeture annoncée et enlevées un jour après. Pour votre sécurité, merci de les respecter.

Pas de dates prévues pour le Bois de l'Hôpital.



## Espace Jeunes - Stage de Toussaint - Du 29 au 31 octobre

Les activités sont organisées de 9h à 16h à l'Ecole communale de Feluy. Possibilité de garderie à partir de 7h le matin et jusque 18h le soir.

### Au programme :

- Pour les 2,5 à 5 ans « A la découverte de la famille Gribouillis »
- Pour les 5 à 7 ans « Mini Top Chef »
- Pour les 6 à 12 ans « Multi-danses »
- « Si on créait nos ailes pour grandir et s'envoler... »

Le talon d'inscription, la fiche médicale et le règlement d'ordre intérieur sont disponibles sur le site de la commune [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be).

Renseignements et inscription :

Service Jeunesse - Rue des Canadiens, 15 à 7180 Seneffe  
064/52.17.97 - [jeunesse@seneffe.be](mailto:jeunesse@seneffe.be)



## Agenda

### Guides Composteurs

**Le samedi 13 octobre de 10 à 12h**

Séance d'information et de démonstration de compostage au Jardin du CPAS, rue de Chèvremont, 37 à Arquennes.

Plus d'infos sur [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be) ou au 064/52.17.26

### Thé dansant

**Le jeudi 18 octobre** de 14h à 18h à l'Espace culturel de la Samme de Seneffe.

Entrée : 5€ - Un café et une pâtisserie seront offerts.

Inscription : 064/52.16.91

## Commémoration 14-18 Bibliothèque de Seneffe

### La grande guerre dans les grandes lignes

**(Expo) Du 20 au 27 octobre** à la bibliothèque de Seneffe et à la Rotonde.

### Le Hainaut et Seneffe pendant la grande

**guerre (Conférence) Le samedi 20 octobre à 15h30** à la bibliothèque de Seneffe. Présentée par Monsieur Quairiaux, historien.

Entrée libre - Inscription souhaitée -064/52.17.87

### Au delà de la ligne (Spectacle marionnettes)

**Le mercredi 24 octobre à 15h** à l'Espace Culturel de la Samme. Paf : 2€ -

Inscription souhaitée : 064/52.17.87 - [biblio@seneffe.be](mailto:biblio@seneffe.be)

### Collecte de jouets

**Le samedi 20 octobre** dans votre Recyparc.

### Projet - Initiation à l'utilisation d'un ordinateur

Afin de permettre à nos aîné(e)s de rester dans la mouvance de notre époque, la Maison de Quartier d'Arquennes ENVISAGE, en étroite collaboration avec les services « bibliothèques et informatique » de la commune de Seneffe, la mise en œuvre, dès novembre 2018, d'une INITIATION à l'UTILISATION d'un ORDINATEUR (pour débutant(e)s), à raison d'une séance par semaine (les modalités précises sont en cours d'élaboration).

Afin d'organiser au mieux cette nouvelle activité, nous sommes désireux de connaître l'importance de la demande en ce domaine. DONC, SI VOUS ÊTES INTERESSE(E) S PAR CETTE INITIATION et même si vous ne savez pas encore utiliser votre ordinateur, téléphonez à la Maison de Quartier au 067/67.05.63. ou au 0479/93.23.37. Participation aux frais : 1 € par séance.

ALORS, N'HESITEZ PLUS ET REJOIGNEZ-NOUS VITE ; vous serez agréablement surpris(e).

## Envie d'organiser un événement à Seneffe ? Pensez au dossier sécurité !

### Pourquoi ?

Un dossier sécurité est obligatoire pour toute activité ouverte au public accueillant plus de 200 personnes ou se déroulant en tout ou partie sur la voie publique.

### Comment ?

Le dossier sécurité doit être rentré à l'Administration communale au plus tard 2 mois avant l'événement par courrier ou par mail.

Attention : nous ne pouvons garantir la gestion d'un dossier sécurité déposé hors délais.

### Où ?

La nouvelle version du dossier sécurité se trouve sur le site internet de la commune et est également disponible auprès du Secrétariat communal :

Rue Lintermans 21 à 7180 Seneffe

064/52.17.17 ou 064/52.17.81 - [commune@seneffe.be](mailto:commune@seneffe.be)

